



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2007 096

Le 6 octobre 2020

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les interdictions de traverser les ponts (COVID-19).**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 juillet 2020, visant à obtenir divers documents concernant l'interdiction de traverser des ponts durant la pandémie de la COVID-19 entre le 1^{er} mars 2020 et le 17 juin 2020, soit :

1. *Les communications écrites internes avec le bureau de la ministre et des hauts fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Sécurité publique de la MRC des Collines, le Service de police d'Ottawa, la Police provinciale de l'Ontario et le Bureau du maire de Gatineau au sujet de l'interdiction (sauf pour des raisons essentielles) de traverser les ponts interprovinciaux et la frontière entre le Québec et l'Ontario mis en place durant la pandémie de la Covid-19;*
2. *Les communications écrites internes dans la section Outaouais de la Sûreté du Québec au sujet de l'interdiction (sauf pour des raisons essentielles) de traverser les ponts interprovinciaux et la frontière entre le Québec et l'Ontario mise en place durant la pandémie de la Covid-19;*

En réponse aux points 1 et 2, nous vous transmettons, ci-joint, les communications internes de la Sûreté du Québec qui ont été repérées et que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer.

Toutefois, certains renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Finalement, en ce qui a trait aux autres communications provenant du Service de police de la Ville de Gatineau et Service de police de la Ville d'Ottawa, nous vous invitons à poursuivre vos recherches auprès de ces autres corps de police :

https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/police

<https://www.ottawapolice.ca/fr/>

3. *Les rapports policiers en lien avec les contrôles routiers liés à la COVID-19 aux abords du Pont Macdonald-Cartier à Gatineau :*

Quant à cet aspect, nous vous transmettons les rapports de situation qui ont été repérés. Toutefois, quant à l'effectif policier déployé ainsi que l'emplacement exacte des points de blocage, nous devons refuser de transmettre ces renseignements puisqu'une telle divulgation permettrait notamment de révéler l'ampleur du plan d'action mis en place de même que la stratégie utilisée lors de cette opération, et ce, en plus de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne (articles 28 et 29 de la Loi sur l'accès).

Vous trouverez, ci-joint, la liste de ces articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Objet : (RESTREINT) Décret 223-2020 - Services prioritaires

Bonjour,

Voici le décret 223-2020 qui précise les services prioritaires maintenus pour les régions qui se retrouvent maintenant isolées.

Ce décret permettra aux patrouilleurs d'accomplir leur mission sur les différents points de blocage. Il cerne davantage les types de citoyens que nous pouvons laisser entrer dans ces différentes régions.

De plus, concernant les directives pour les interpellations sur les points de blocage des régions sous ordonnance de fermeture : Pour les résidents permanents d'un secteur sous confinement qui présentent des symptômes, il est demandé d'utiliser le jugement et d'informer les résidents de se mettre en quarantaine en arrivant à la résidence.

Dans l'attente d'un positionnement plus clair de Me Paquin, voici quelques directives données par le Secrétariat de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) à ses policiers lors de vérifications de tout véhicule se présentant à un point de contrôle :

1. *La personne ne doit présenter aucun symptôme lié au COVID-19 (p. ex. toux, fièvre, etc.)*
2. *Si la personne ne présente aucun symptôme et qu'elle répond à l'un des critères suivants, elle pourrait se voir autoriser le passage:*
 - *travaille pour un service essentiel;*
 - *tout transporteur de matériel et de marchandise;*
 - *les travailleurs (pour les entreprises de la liste jugées essentielles...);*
 - *les raisons humanitaires (ex. visiter ou rendre des services à tes parents);*
 - *les bénévoles;*
 - *les livreurs;*
 - *doit faire des achats de produits essentiels, comme les médicaments et les besoins fondamentaux;*
 - *si la région n'est pas desservie par un hôpital, une pharmacie;*
 - *pouvoir discrétionnaire des policiers à user avec jugement.*

Merci et bonne journée!



Pascale Blanchette

Technicienne en administration
Centre des opérations Mascouche
District Ouest - Sûreté du Québec
Bureau :
www.sq.gouv.qc.ca

« Une organisation tournée vers l'avenir »

De : Rheault,Pascal
A : [REDACTED]
Cc : [Rai,Danov](#)
Objet : (RESTREINT)
Date : 2 avril 2020 14:29:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour Sylvain,

Nous avons des appels du bureau du Ministre Lacombe que le SPVG fait des barrage à l'intersection Terry Fox et 148 (Pontiac)et que ça créerais du trafic.

Faite vous des op a ce site?

Je peux te les référés?

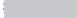
Pascal Rheault, Lieutenant
Officier des mesures d'urgence (I)
Direction des mesures d'urgence
et de la sécurité des réseaux de transport
Sûreté du Québec
CO-DO
Téléphone : [REDACTED]

De : [Rheault, Pascal](#)
A : [Cardinal, Patrice](#)
Objet : (RESTREINT) Outaouais, Discussion entre M. Beaudoin et le SMA Morneau.
Date : 5 avril 2020 08:05:00
Pièces jointes : [image002.png](#)

Bonjour,

Samedi le 4 avril, en fin de journée, l'inspecteur-chef Sylvain Fournier, de la police de Gatineau, communique avec moi pour me relater certains points discutés entre M. Beaudoin et M. Morneau :

- M. Morneau nous demande un contrôle des usagers du pont Cartier-Macdonald qui sortent de la région sanitaire en direction d'Ottawa (à noter que présentement, nous contrôlons l'entrée des automobilistes, tel que convenu avec la directrice de la Santé publique de l'Outaouais).
- Ils nous demandent également une couverture des sorties d'autoroute 50 (nous avons des opérations de planifiées sur les sortie d'autoroute du territoire de la MRC Papineau et de la MRC Argenteuil).

Pascal Rheault, Lieutenant
Officier des mesures d'urgence (1)
Direction des mesures d'urgence
et de la sécurité des réseaux de transport
Sûreté du Québec
CO-DO
Téléphone : 

LISTE DES SERVICES PRIORITAIRES MAINTENUS

1. Services de soins de santé et de services sociaux prioritaires, incluant :

- Réseau de la santé et des services sociaux / centres d'appel 8-1-1 / Services pré-hospitaliers d'urgence / Premiers répondants / Services ambulanciers / Centres de communications de santé/ Pharmacies
- Cabinets privés de professionnels : ex. dentistes et d'optométristes (uniquement pour les services d'urgence)
- Ressources intermédiaires et ressources de type familial / Résidences privées pour aînés / Personnes, entreprises et organismes offrant des services aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables
- Ressources spécialisées pour des clientèles vulnérables (violence conjugale, itinérance, cancer, ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance, soins palliatifs et de fin de vie, personnes démunies, personnes en situation d'immigration, aînés, santé mentale, mère-enfant, prénataux et postnataux, jeunes en difficulté et leur famille, personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme, victimes d'actes criminels)
- Héma-Québec / Transplant-Québec / Croix-Rouge / Institut national de santé publique du Québec / Régie de l'assurance maladie du Québec / Commission des normes, de l'équité, de santé et de la sécurité du travail
- Grossistes et fabricants de médicaments reconnus par la ministre de la Santé et des Services sociaux / Laboratoires et centres de recherche médicaux et pharmaceutiques / Entreprises qui fabriquent des vaccins ou des sous-produits pour faire des vaccins / Fournisseurs, distributeurs et co-contractants du réseau de la santé et des services sociaux
- Agences de main-d'œuvre indépendante du domaine de la santé et des services sociaux
- Cliniques de perfusion privées
- Groupes d'approvisionnement en commun

2. Services de sécurité publique, incluant :

- Services de police / centres de répartition d'appels d'urgence / Services d'incendie / Services correctionnels / Constables spéciaux / Contrôleurs routiers / Agents de protection de la faune / Agences de sécurité
- Pompiers forestiers et tout type de professionnels venant en support aux opérations de sécurité civile / Entreprises associées aux urgences environnementales
- Services de communication

3. Services gouvernementaux et autres activités prioritaires, incluant :

- Ministères et organismes du gouvernement du Québec / Services aériens gouvernementaux
- Services de garde d'urgence
- Enseignement à distance donné par tout établissement offrant : enseignement supérieur, formation professionnelle et l'éducation aux adultes
- Fournisseurs de biens et services pour les citoyens démunis
- Inspection et salubrité des aliments
- Collecte des déchets et gestion des matières résiduelles
- Centres de prévention du suicide / Services d'aide aux victimes de violence conjugale / Banques alimentaires
- Production, distribution de médicaments, de vaccins, d'équipements médicaux pour la médecine vétérinaire / Laboratoires et centres de recherche en santé animale / Vétérinaires / Soins aux animaux vivants gardés en captivité
- Ressources jugées essentielles par les organismes municipaux (administration, travaux publics, etc.)
- Tribunaux judiciaires et administratifs (affaires urgentes) / Services juridiques (avocats, notaires, huissiers, traducteurs...)
- Ordres professionnels (protection du public) / Activités syndicales prioritaires

4. Maintenance et opérations des infrastructures stratégiques, incluant :

- Production, approvisionnement, transport et distribution d'énergie (hydroélectricité, énergies fossiles, éolien, biomasse)
- Maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures publiques essentielles (ponts, édifices municipaux, etc.)
- Construction, entretien et maintien des activités essentielles liées notamment à des infrastructures publiques et privées pouvant comporter un risque pour la santé et la sécurité publiques (barrage privé, gestion de matières dangereuses et radioactives, etc.)
- Services sanitaires et chaîne d'approvisionnement (exemple : usine de traitement des eaux)
- Ressources informatiques (sécurité, entretien, besoins urgents liés à la situation) / Centres de données

5. Activités manufacturières prioritaires, incluant :

- Production de biens alimentaires / des intrants nécessaires aux secteurs prioritaires
- Secteur pâtes et papier
- Fabrication des instruments médicaux / produits chimiques / produits sanitaires / composantes de microélectronique
- Complexes industriels (notamment le secteur de l'aluminium) et miniers doivent réduire au minimum leurs activités
- Fabrication et entretien pour le secteur de la défense

6. Commerces prioritaires, incluant :

- Épiceries et commerces d'alimentation / Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés) / quincaillerie / SAQ / SQDC / Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux / Commerces d'articles médicaux et orthopédiques (hors centre commercial)
- Produits pour exploitations agricoles (mécanique, engrais, etc.)
- Meubles et électroménagers (uniquement en ligne ou téléphonique)
- Entreprises de services funéraires et cimetières
- Restaurants (commande à l'auto, commande pour emporter et livraison seulement)
- Hôtels / Campings (pour accommoder les personnes qui reviennent au Québec sans y avoir une résidence fixe)
- Nettoyeurs, lavomats et buanderies
- Déménageurs

- Équipements de travail (sécurité et protection)

7. Médias et télécommunications, incluant :

- Télécommunications (réseau et équipements) / Câblodistributeurs / Médias nationaux et locaux / Agences de communications (publicité, production, rétro information)
- Imprimeurs (uniquement pour l'impression des journaux)

8. Services bancaires, financiers et autres, incluant :

- Services financiers / Services d'assurances (service téléphonique) / Services de paie / Services de comptabilité / Services liés aux marchés financiers et boursiers
- Agences de placement

9. Secteur de la construction, incluant :

- Firmes de construction (réparations d'urgence) / Électriciens / plombiers / autres corps de métiers pour des services d'urgence
- Équipements de location

10. Services de maintenance et d'entretien des édifices et autres bâtiments, incluant :

- Firmes de nettoyage, d'entretien ménager et de gestion parasitaire, liées à la maintenance des édifices (ascenseurs, ventilation, alarme, etc.), de maintenance et de réparation d'électroménagers

11. Services prioritaires de transport et logistique :

- Transports collectifs et transport des personnes / Transport, entreposage et distribution de marchandises / Approvisionnement et distribution des biens alimentaires, épicerie et dépanneurs / Transport rémunéré des personnes, transport adapté, firmes de location de véhicules
- Ports et aéroports
- Services d'entretien de locomotives, d'aéronefs et maritime et opérations aéronautiques essentielles (transport aérien)
- Déneigement et maintien des liens routiers fonctionnels
- Stations-service et réparations mécaniques de véhicules automobiles, firmes de dépanneuses, camions et équipements spécialisés pour les industries considérées essentielles et assistance routière
- Services postaux, messageries, livraison de colis
- Ateliers de réparation de vélos



LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À ACCÉDER AUX RÉGIONS/TERRITOIRES

- ✓ **Ne pas présenter des symptômes liés à la covid-19** : toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de gorge ou perte d'odorat
- ✓ **Accès est limité aux personnes suivantes** :
 - 1° ayant leur résidence principale;
 - 2° transportent des biens dans ces régions pour permettre la continuité de toute activité effectuée en milieu de travail qui n'a pas été suspendue
 - 3° déplacement est nécessaire à des fins humanitaires
 - 4° déplacement est nécessaire pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou de tels services à une personne qui les requiert
 - 5° travaillent ou qui y exercent leur profession dans un milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues (Voir les services prioritaires maintenus ci-dessous)
 - 6° doivent s'y rendre pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux contenus dans une entente
 - 7° celles qui arrivent directement de l'une ou l'autre de ces régions ou de l'un ou l'autre de ces territoires,
 - 8° employés de la fonction publique fédérale dont le lieu de travail se situe dans l'une de ces régions ou dans l'un de ces territoires et dont la présence est requise par l'employeur sur ce lieu de travail
 - 9° assurent le transport de marchandises en transit au Québec
- ✓ **Toute autre personne autorisée par un DSP ou un médecin aux conditions qu'il détermine**

Services prioritaires maintenus

1. Services de soins de santé et de services sociaux prioritaires, incluant :

- Réseau de la santé et des services sociaux / centres d'appel 8-1-1 / Services pré-hospitaliers d'urgence / Premiers répondants / Services ambulanciers / Centres de communications de santé/ Pharmacies
- Cabinets privés de professionnels : ex. dentistes et d'optométristes (uniquement pour les services d'urgence)
- Ressources intermédiaires et ressources de type familial / Résidences privées pour aînés / Personnes, entreprises et organismes offrant des services aux aînés, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables
- Ressources spécialisées pour des clientèles vulnérables (violence conjugale, itinérance, cancer, ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance, soins palliatifs et de fin de vie, personnes démunies, personnes en situation d'immigration, aînés, santé mentale, mère-enfant, prénataux et postnataux, jeunes en difficulté et leur famille, personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme, victimes d'actes criminels)
- Héma-Québec / Transplant-Québec / Croix-Rouge / Institut national de santé publique du Québec / Régie de l'assurance maladie du Québec / Commission des normes, de l'équité, de santé et de la sécurité du travail
- Grossistes et fabricants de médicaments reconnus par la ministre de la Santé et des Services sociaux / Laboratoires et centres de recherche médicaux et pharmaceutiques / Entreprises qui fabriquent des vaccins ou des sous-produits pour faire des vaccins / Fournisseurs, distributeurs et co-contractants du réseau de la santé et des services sociaux
- Agences de main-d'œuvre indépendante du domaine de la santé et des services sociaux
- Cliniques de perfusion privées
- Groupes d'approvisionnement en commun

2. Services de sécurité publique, incluant :

- Services de police / centres de répartition d'appels d'urgence / Services d'incendie / Services correctionnels / Constables spéciaux / Contrôleurs routiers / Agents de protection de la faune / Agences de sécurité
- Pompiers forestiers et tout type de professionnels venant en support aux opérations de sécurité civile / Entreprises associées aux urgences environnementales
- Services de communication

3. Services gouvernementaux et autres activités prioritaires, incluant :

- Ministères et organismes du gouvernement du Québec / Services aériens gouvernementaux
- Services de garde d'urgence
- Enseignement à distance donné par tout établissement offrant : enseignement supérieur, formation professionnelle et l'éducation aux adultes
- Fournisseurs de biens et services pour les citoyens démunis
- Inspection et salubrité des aliments
- Collecte des déchets et gestion des matières résiduelles
- Centres de prévention du suicide / Services d'aide aux victimes de violence conjugale / Banques alimentaires
- Production, distribution de médicaments, de vaccins, d'équipements médicaux pour la médecine vétérinaire / Laboratoires et centres de recherche en santé animale / Vétérinaires / Soins aux animaux vivants gardés en captivité
- Ressources jugées essentielles par les organismes municipaux (administration, travaux publics, etc.)
- Tribunaux judiciaires et administratifs (affaires urgentes) / Services juridiques (avocats, notaires, huissiers, traducteurs...)
- Ordres professionnels (protection du public) / Activités syndicales prioritaires

4. Maintenance et opérations des infrastructures stratégiques, incluant :

- Production, approvisionnement, transport et distribution d'énergie (hydroélectricité, énergies fossiles, éolien, biomasse)
- Maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures publiques essentielles (ponts, édifices municipaux, etc.)
- Construction, entretien et maintien des activités essentielles liées notamment à des infrastructures publiques et privées pouvant comporter un risque pour la santé et la sécurité publiques (barrage privé, gestion de matières dangereuses et radioactives, etc.)

- Services sanitaires et chaîne d’approvisionnement (exemple : usine de traitement des eaux)
- Ressources informatiques (sécurité, entretien, besoins urgents liés à la situation) / Centres de données

5. Activités manufacturières prioritaires, incluant :

- Production de biens alimentaires / des intrants nécessaires aux secteurs prioritaires
- Secteur pâtes et papier
- Fabrication des instruments médicaux / produits chimiques / produits sanitaires / composants de microélectronique
- Complexes industriels (notamment le secteur de l’aluminium) et miniers doivent réduire au minimum leurs activités
- Fabrication et entretien pour le secteur de la défense

6. Commerces prioritaires, incluant :

- Épicerie et commerces d’alimentation / Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés)/quincaillerie / SAQ / SQDC / Commerces d’aliments et de fournitures pour les animaux / Commerces d’articles médicaux et orthopédiques (hors centre commercial)
- Produits pour exploitations agricoles (mécanique, engrais, etc.)
- Meubles et électroménagers (uniquement en ligne ou téléphonique)
- Entreprises de services funéraires et cimetières
- Restaurants (commande à l’auto, commande pour emporter et livraison seulement)
- Hôtels / Campings (pour accommoder les personnes qui reviennent au Québec sans y avoir une résidence fixe)
- Nettoyeurs, lavomats et buanderies
- Déménageurs
- Équipements de travail (sécurité et protection)

7. Médias et télécommunications, incluant :

- Télécommunications (réseau et équipements) / Câblodistributeurs / Médias nationaux et locaux / Agences de communications (publicité, production, rétro information)
- Imprimeurs (uniquement pour l’impression des journaux)

8. Services bancaires, financiers et autres, incluant :

- Services financiers / Services d’assurances (service téléphonique) / Services de paie / Services de comptabilité / Services liés aux marchés financiers et boursiers
- Agences de placement

9. Secteur de la construction, incluant :

- Firmes de construction (réparations d’urgence) / Électriciens / plombiers / autres corps de métiers pour des services d’urgence
- Équipements de location

10. Services de maintenance et d’entretien des édifices et autres bâtiments, incluant :

- Firmes de nettoyage, d’entretien ménager et de gestion parasitaire, liées à la maintenance des édifices (ascenseurs, ventilation, alarme, etc.), de maintenance et de réparation d’électroménagers

11. Services prioritaires de transport et logistique :

- Transports collectifs et transport des personnes / Transport, entreposage et distribution de marchandises / Approvisionnement et distribution des biens alimentaires, épicerie et dépanneurs / Transport rémunéré des personnes, transport adapté, firmes de location de véhicules
- Ports et aéroports
- Services d’entretien de locomotives, d’aéronefs et maritime et opérations aéronautiques essentielles (transport aérien)
- Déneigement et maintien des liens routiers fonctionnels
- Stations-service et réparations mécaniques de véhicules automobiles, firmes de dépanneuses, camions et équipements spécialisés pour les industries considérées essentielles et assistance routière
- Services postaux, messageries, livraison de colis
- Ateliers de réparation de vélos



----- Original message -----

From: COdistrictOuest [REDACTED]
Date: 2020-04-08 15:08 (GMT-05:00)
To: "Rheault,Pascal" [REDACTED]
Cc: "Mulcair,Matthew" [REDACTED], "Campeau,Jean-François"
[REDACTED]
Subject: (RESTREINT) point de contrôle A-5

Salut Pascal,

Tel que discuté au téléphone, voici l'enlèvement pour les 3 prochains jours concernant le pont Mac Donald

Jeudi / vendredi / samedi (direction Ontario)

- Point de vérification sur le tablier du pont vers l'Ontario
- Utiliser nos partenaires comme le MTQ et CRQ
- Aviser notre partenaire de la Police d'Ottawa (usagers sans raison valable vont utiliser les sorties du côté Ottawa pour faire demi-tour)
- Le but est de sensibiliser les usagers, s'ils sortent de la région sans raison valable ils devront au retour s'isoler pour 14 jours
- Point de vérification d'une durée approximative de 2 heures en PM
- Point de vérification fait dans les deux directions simultanément

Jeudi / vendredi / samedi (direction Québec)

- Point de vérification sur le tablier du pont vers le Québec
- Utiliser nos partenaires comme le MTQ et CRQ
- Aviser notre partenaire de la Police d'Ottawa (prévoir débordement sur son côté)
- Le but est de sensibiliser les usagers qui ont des chalets côté du Québec
- Point de vérification fait en fin de journée d'une durée approximative de 2 heures jusqu'à 18h30-19h00
- Point de vérification fait dans une direction seulement.

Note que nous avons été en contact téléphonique avec les officiers Stéphane Raymond et Sylvain Fournier du SPVG.

- Contacter Sylvain Fournier pour l'informer des heures exactes
- Utiliser les patrouilleurs de soutien et le budget Vulcain pour les effectifs nécessaire

- Fournir un rapsit à la fin des journée pour un suivi

Merci



Éric Carle, capitaine

Centre d'opération

District Ouest

Sûreté du Québec

Bureau [REDACTED]

www.sq.gouv.qc.ca 

« Une organisation tournée vers l'avenir »

CONFIDENTIALITÉ : Les informations contenues dans ce message, y compris les pièces jointes, sont privilégiées et confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De : Rheault,Pascal
A : [redacted] ; Sheehy, Marc-André P; Joel Blain
Cc : [redacted] ; Larouche,Mélanie; Kelly,Simon; Mulcair,Matthew
Objet : (RESTREINT) Nouvelles heures de barrages
Date : 9 avril 2020 08:14:00
Pièces jointes : image001.png

Bon matin messieurs les partenaires,

Petite modification de nos heures d'opération sur le point de filtrage du pont MacDonald :

- 13h30 à 15h30 *** dans les deux sens***
- 16h15 à 18h30 direction Gatineau provenant d'Ottawa uniquement.

Salutation

Pascal Rheault, Lieutenant
Officier des mesures d'urgence (i)
Direction des mesures d'urgence
et de la sécurité des réseaux de transport
Sûreté du Québec
CO-DO
Téléphone : [redacted]

Roy,Émilie (2)

De: Rheault,Pascal
Envoyé: 1 avril 2020 09:57
À: [REDACTED]
Objet: TR: (RESTREINT) TR: Points de contrôle additionnels dans les régions du Québec

Importance: Haute



Pour ton info,

[Portail Québec](#)

[Plan du site](#) [Pour nous joindre](#) [English](#)

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil d'information](#) > [Points de contrôle additionnels dans les régions du Québec](#)

Points de contrôle additionnels dans les régions du Québec

QUÉBEC, le 1er avril 2020 /CNW Telbec/ - Le gouvernement du Québec informe la population que, dès le 1^{er} avril à midi, des points de contrôle additionnels seront déployés aux abords et à l'intérieur de quatre nouvelles régions. Cette mesure fait suite aux directives de la Direction de la santé publique et vise à limiter les déplacements non essentiels et, ainsi, à protéger la population quant à la COVID-19.

Une ordonnance de la santé publique sera désormais en vigueur pour les régions et les territoires suivants :

- la région sociosanitaire de l'Outaouais;
- les territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle et d'Argenteuil pour la région sociosanitaire des Laurentides;
- les territoires d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de Lanaudière;
- l'agglomération de La Tuque pour la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec

La Sûreté du Québec travaille en étroite collaboration avec le Service de police de la Ville de Gatineau et le Service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de mettre en place des mesures communes pour limiter les déplacements qui seront contrôlés sur une base aléatoire par les forces policières.

Rappelons que les mesures instaurées ne visent pas les activités qui permettent d'obtenir et de fournir des soins et des services de santé, ni celles qui assurent le soutien humanitaire et les services essentiels pour la continuité de la chaîne d'approvisionnement de l'ensemble des régions du Québec. En limitant ainsi les entrées et les sorties, les autorités de santé publique croient pouvoir limiter et prévenir davantage la propagation de la COVID-19.

Faits saillants :

- Le 28 mars dernier, il a été demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité.
- Les déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.
- Rappelons les régions et territoires visés par l'annonce du 28 mars
 - Bas-Saint-Laurent;

- o Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- o Abitibi-Témiscamingue;
- o Côte-Nord;
- o Nord-du-Québec;
- o Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- o Nunavik;
- o Terres-Cries-de-la-Baie-James.
- Aux limites de l'Ontario et de l'Abitibi, des points de contrôle sont installés afin de limiter les déplacements pour cette région du Québec qui est présentement en confinement.
- Des points de contrôle sont aussi en place entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.
- Des contrôles routiers sont en cours à différents endroits stratégiques le long de la frontière américaine afin de sensibiliser les voyageurs provenant principalement des États-Unis aux mesures gouvernementales actuelles.

Liens connexes :

- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).
- Il est possible d'obtenir de l'information en utilisant la ligne coronavirus selon l'indicatif régional de votre localité :
 - o 418 644-4545
 - o 450 644-4545
 - o 514 644-4545
 - o 819 644-4545
 - o 1 877 644-4545 (sans frais)
- Pour être à l'affût des mises à jour des données, suivez le compte Twitter du ministère de la Santé et des Services sociaux : https://twitter.com/sante_qc (@sante_qc).

Pour en savoir plus sur nos activités ministérielles, suivez-nous dans les médias sociaux :

<https://www.facebook.com/securitepublique/>
<https://twitter.com/secpubliqueqc>



Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2020/01/c7250.html>

[Consultez d'autres communiqués et avis diffusés par le gouvernement du Québec](#)

[À propos de ce portail](#) | [Pour nous joindre](#) |

[Politique linguistique](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)



Québec

© Gouvernement du Québec, 2010

Cliquez ici pour [annuler](#), [suspendre](#) ou [modifier votre abonnement](#).

Si vous avez besoin d'assistance ou désirez nous faire parvenir vos commentaires, communiquez avec diffusionaide@gouv.qc.ca

De : Rheault,Pascal

Envoyé : 21 avril 2020 15:59

À : COdistrictOuest [REDACTED]

Cc : Mulcair,Matthew [REDACTED]; Larouche,Mélanie

[REDACTED]; Campeau,Jean-François

Objet : (RESTREINT) TR: Horaire contrôle routier sur les ponts et le traversier

Bonjour après discussion avec Gatineau,

Nous participerons au barrage dans les **deux sens** vendredi et samedi.

Pour ces deux journée uniquement le blocage de l'après-midi sera dans les deux sens.

De plus, nous prolongerons l'opération jusqu'à 16h30. Donc 3h de barrage pour vendredi uniquement.

salutation

De : Rheault,Pascal

Envoyé : 21 avril 2020 12:15

À : Campeau,Jean-François

Objet : RE: (RESTREINT) TR: Pont McDonald-Cartier

Bonjour,

Ce matin les conditions climatiques à Gatineau était très mauvaise, nous avons une neige abondante.

Le sgt de relève à décider de faire la première moitié de la période de blocage dans les sorties de l autoroute 50 évaluant que le blocage sur l autoroute non sécuritaires à ce moment. Et du moment que la température serait plus clémente s installer sur l autoroute 5.

A 10h30 ils rappatriait son équipe et s installait pour terminer la période.

Salutations

Lt Pascal Rheault

Omu ROL

De : Rheault,Pascal
A : [REDACTED]
Cc : [COdistrictOuest](#)
Objet : (RESTREINT)
Date : 23 avril 2020 08:51:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Salut Sylvain.

Comment ça se passe sur vos points?

On me dit que de mon côté certaine journée l'augmentation est de plus de 30% mais que le nombre de personne retournée reste le même. Près des heures de pointe on recommence à laisser passer des véhicules pour ne pas congestionner le centre-ville d' Ottawa.

Tiens moi au courant, je voulais informer Brigitte Pinard de comment ça se passe.

Merci

Pascal Rheault, Lieutenant
Officier des mesures d'urgence (1)
Direction des mesures d'urgence
et de la sécurité des réseaux de transport
Sûreté du Québec
CO-DO
Téléphone : [REDACTED]


De : Rheault, Pascal
A : [SQ_Centre de contrôle des mesures d'urgence](#)
Cc : [Campeau, Jean-François](#); [Larouche, Mélanie](#); [Kelly, Simon](#)
Objet : Fin des blocages pont Mac Donald
Date : 16 mai 2020 15:24:31
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Tableau de suivi de levée des points de contrôle 18 mai.xlsx](#)

Bonjour,

Pour faire suite au dernier décret qui annonce la fin du blocage lundi le 18 mai.

- J'ai communiqué avec l'Inspecteur chef Fournier de la Police de Gatineau et nous avons convenu que les blocages terminais à 15h30, le 18.
- Nous maintiendrons la présence de 4 membres sur l'autoroute 5 pour une période de 7 jours.
- Ils auront comme mandat d'intercepter des véhicules et sensibiliser les gens aux déplacements non essentiels.

Salutation

Pascal Rheault, Lieutenant
Officier des mesures d'urgence (1)
Direction des mesures d'urgence
et de la sécurité des réseaux de transport
Sûreté du Québec
CO-DO
Téléphone : 

Arrêté numéro 2020-013 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 1er avril 2020

Loi sur la santé publique
(chapitre S-2.2)

CONCERNANT l'ordonnance de mesures
visant à protéger la santé de la population dans
la situation de pandémie de la COVID-19

---ooo0ooo---

LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,

VU l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2) qui prévoit que le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population;

VU le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 123 de cette loi qui prévoit qu'au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, la ministre, si elle a été habilitée, peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la santé de la population, interdire l'accès à tout ou partie du territoire concerné ou n'en permettre l'accès qu'à certaines personnes et qu'à certaines conditions, ou ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, pour le temps nécessaire, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire ou leur confinement et veiller, si les personnes touchées n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillage ainsi qu'à leur sécurité;

VU que le territoire des régions sociosanitaires a été délimité en application de l'article 339 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et de l'article 43 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);

VU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours;

VU le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population;

VU que ce décret autorise la ministre de la Santé et des Services sociaux à modifier l'annexe de ce décret pour y ajouter ou y retirer des services prioritaires ou pour y apporter une précision;

VU que la ministre de la Santé et des Services sociaux a modifié l'annexe de ce décret par l'arrêté numéro 2020-010 du 27 mars 2020 et l'arrêté numéro 2020-011 du 28 mars 2020;

VU que ce dernier arrêté prévoit également des mesures concernant l'accès à certaines régions sociosanitaires;

VU que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020;

VU que ce dernier décret habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à prendre toute mesure prévue aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner certaines mesures pour protéger la santé de la population;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

QUE l'annexe du décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020, modifiée par l'arrêté numéro 2020-010 du 27 mars 2020 et l'arrêté numéro 2020-011 du 28 mars 2020, soit de nouveau modifiée :

1° par l'insertion, dans le paragraphe a de la rubrique « **5. Activités manufacturières prioritaires** » et après « production maraîchère », de « et horticole »;

2° par l'ajout, à la fin de la rubrique « **11. Services prioritaires de transport et logistique** », du paragraphe suivant :

« j. Ateliers de réparation de vélos »;

QUE soit suspendue l'obligation d'une partie de payer les frais judiciaires exigibles pour le dépôt d'un acte de procédure dans une matière jugée urgente par le tribunal lorsqu'elle n'est pas en mesure d'utiliser les moyens mis en place par la ministre de la Justice pour les payer;

QUE les juges de paix fonctionnaires et les officiers de justice visés à la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16) exerçant auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, de même que le personnel de ces cours, aient une compétence territoriale concurrente avec ceux de tous les autres districts judiciaires du Québec;

QUE, s'il est impossible de déposer un acte de procédure dans un district judiciaire, il puisse être déposé dans tout autre district judiciaire; dans un tel cas, le district judiciaire et la localité du palais de justice où il aurait dû être déposé doit être indiqué dans l'acte;

QUE cet acte de procédure soit réputé avoir été déposé dans le district judiciaire et la localité du palais dans lequel il aurait dû être déposé;

QUE, s'il est impossible d'instruire une affaire dans un district judiciaire, l'instruction puisse être transférée d'office ou à la demande d'une partie dans tout autre district ou, en matière criminelle, si un tribunal l'ordonne conformément au Code criminel;

QUE l'accès aux régions sociosanitaires du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de Lanaudière, aux territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Les-Pays-d'en-Haut et de Les Laurentides pour la région sociosanitaire des Laurentides et au territoire de l'agglomération de La Tuque pour la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec soit limité aux personnes suivantes :

1° celles qui y ont leur résidence principale;

2° celles qui transportent des biens dans ces régions pour permettre la continuité de toute activité effectuée en milieu de travail qui n'a pas été suspendue par le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 ou par tout autre décret ou arrêté ministériel le modifiant;

3° celles dont le déplacement est nécessaire à des fins humanitaires;

4° celles dont le déplacement est nécessaire pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou de tels services à une personne qui les requiert;

5° celles qui y travaillent ou qui y exercent leur profession dans un milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues par le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 ou par tout autre décret ou arrêté ministériel le modifiant;

6° celles qui doivent s'y rendre pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux contenus dans une entente;

7° celles qui arrivent directement de l'une ou l'autre de ces régions ou de l'un ou l'autre de ces territoires, à l'exception du territoire de la Ville de Gatineau, auquel ne peuvent accéder que les personnes qui arrivent du territoire de la municipalité régionale de comté de Les Collines-de-l'Outaouais, et du territoire de cette municipalité régionale de comté, auquel ne peuvent accéder que les personnes qui arrivent du territoire de la Ville de Gatineau;

8° les employés de la fonction publique fédérale dont le lieu de travail se situe dans l'une de ces régions ou dans l'un de ces territoires et dont la présence est requise par l'employeur sur ce lieu de travail;

9° celles qui assurent le transport de marchandises en transit au Québec;

QUE les personnes qui accèdent à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires pour regagner leur résidence principale s'y isolent pendant 14 jours dès leur retour, à l'exception des personnes s'étant déplacées pour aller travailler ou pour des raisons visées aux paragraphes 3° et 4°, et de celles qui se trouvent dans l'une des situations visées aux paragraphes 6° ou 7°;

QUE, malgré ce qui précède, soit interdit à toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19, notamment de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires, des maux de gorge ou une perte de l'odorat, d'accéder à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires, sauf si l'accès vise l'obtention de services de santé ou de services sociaux requis par leur état de santé;

QUE, malgré ce qui précède, un directeur de santé publique, une personne autorisée à agir en son nom ou un médecin puisse autoriser à une personne l'accès à l'une de ces régions ou à l'un de ces territoires aux conditions qu'il détermine;

QUE le présent arrêté ne s'applique pas au territoire de la municipalité de Rapide-des-Joachims;

QUE les mesures prévues par le présent arrêté remplacent, à partir de midi le 1^{er} avril 2020, les mesures concernant l'accès à certaines régions sociosanitaires prévues par l'arrêté numéro 2020-011 du 28 mars 2020.

Québec, le 1^{er} avril 2020

La ministre de la Santé et des Services
sociaux

DANIELLE McCANN

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-22 et 23	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		450	450	20	430	
8		1330-1530		1100	700	19	681	
48		0930-1130		120	110	2	108	
48		1330-1530		130	120	0	120	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1800	1380	41	1339	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			12	2	10	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			12	2	10	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	2	0	2	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	14	1394	53

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	2020-04-23 et 24	Heure: 06:30
-------------------------------	---------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		450	450	22	428	
8		1330-1530		1000	800	27	773	
48		0930-1130		120	120	2	118	
48		1330-1530		130	130	4	126	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1700	1500	55	1445	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			14	1	13	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			14	1	13	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	3	0	3	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	17	1517	71

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

AUTOROUTIER	Date : 2020-04-12	Heure :
OUTAOUAIS		

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		9h30 à 11h30		300	300	19	281	Les gens hésitent lors de la transmission du document COVID-19 (peur de contamination)
8		13h30 à 15h30		600	600	52	548	
		9h30 à 11h30		80	80	3	77	
		13h30 à 15h30		125	125	4	121	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1105	1105	78	1027	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
			15	0	15	
				0	0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			15	0	15	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	23	5	18	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
3	38	1143	111

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

Autoroutier	Date :2020-	Heure :
Outaouais	04-03	

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09h30/11h30		1100	1000	25	975	
8		13h30/15h30		1200	1100	28	1072	
							0	
							0	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				2300	2100	53	2047	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			7	1	6	
8			12	1	11	20H45-23H00
					0	
					0	
TOTAL			19	2	17	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	8	1	7	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
3	27	2127	77

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC :Autoroutier Outaouais	Date :2020- 04-14	Heure : 18h30
-------------------------------	----------------------	------------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09h30 à 11h30	■	400	350	23	327	
48		09h30 à 11h30	■	130	130	7	123	
8		13h30 à 15h30	■	750	650	13	637	
48		13h30 à 15h30	■	150	150	7	143	
							0	
							0	
							0	
TOTAL			■	1430	1280	50	1230	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		■	26	2	24	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL		■	26	2	24	

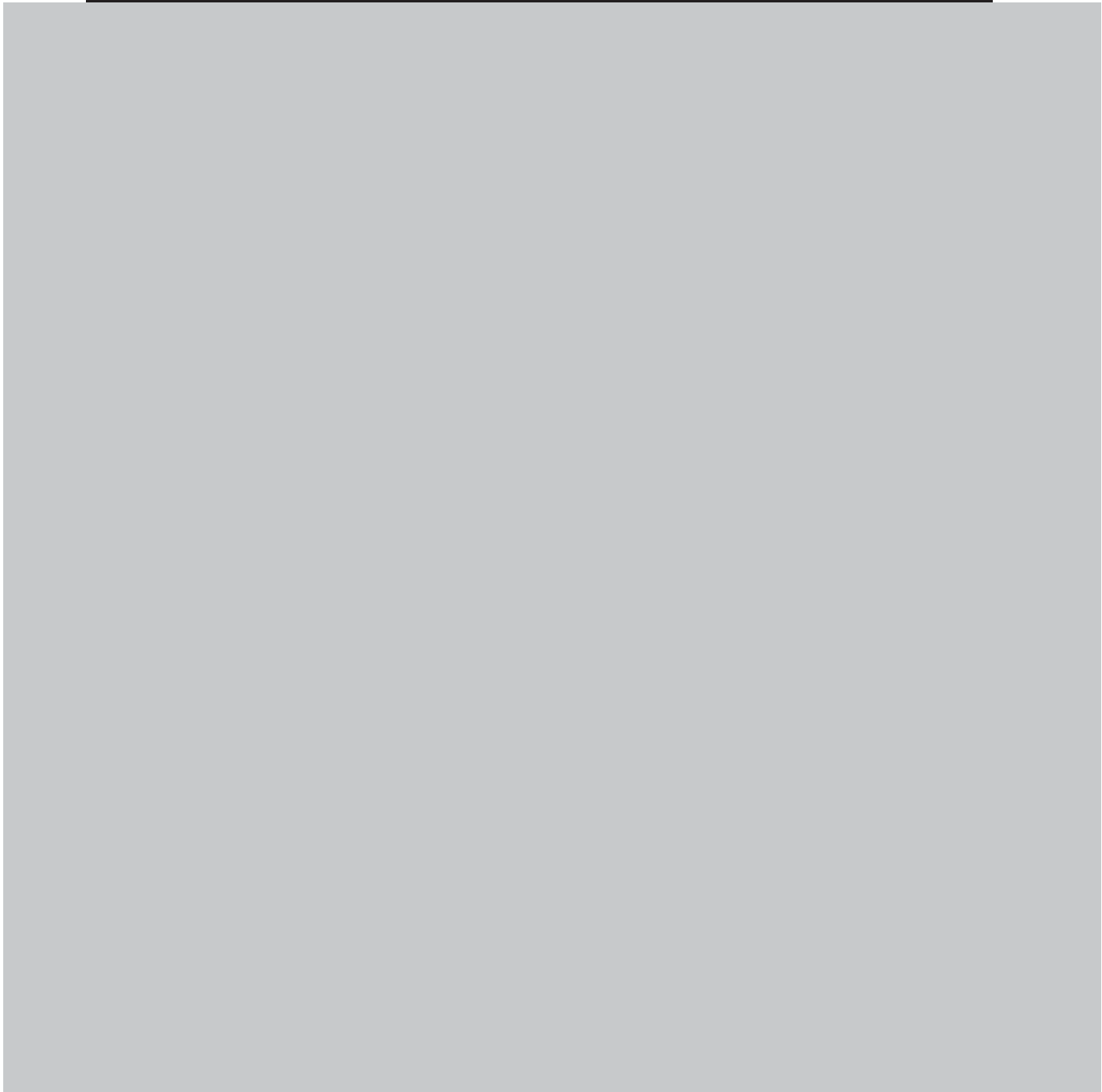
Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
			0	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
4	26	1306	52

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

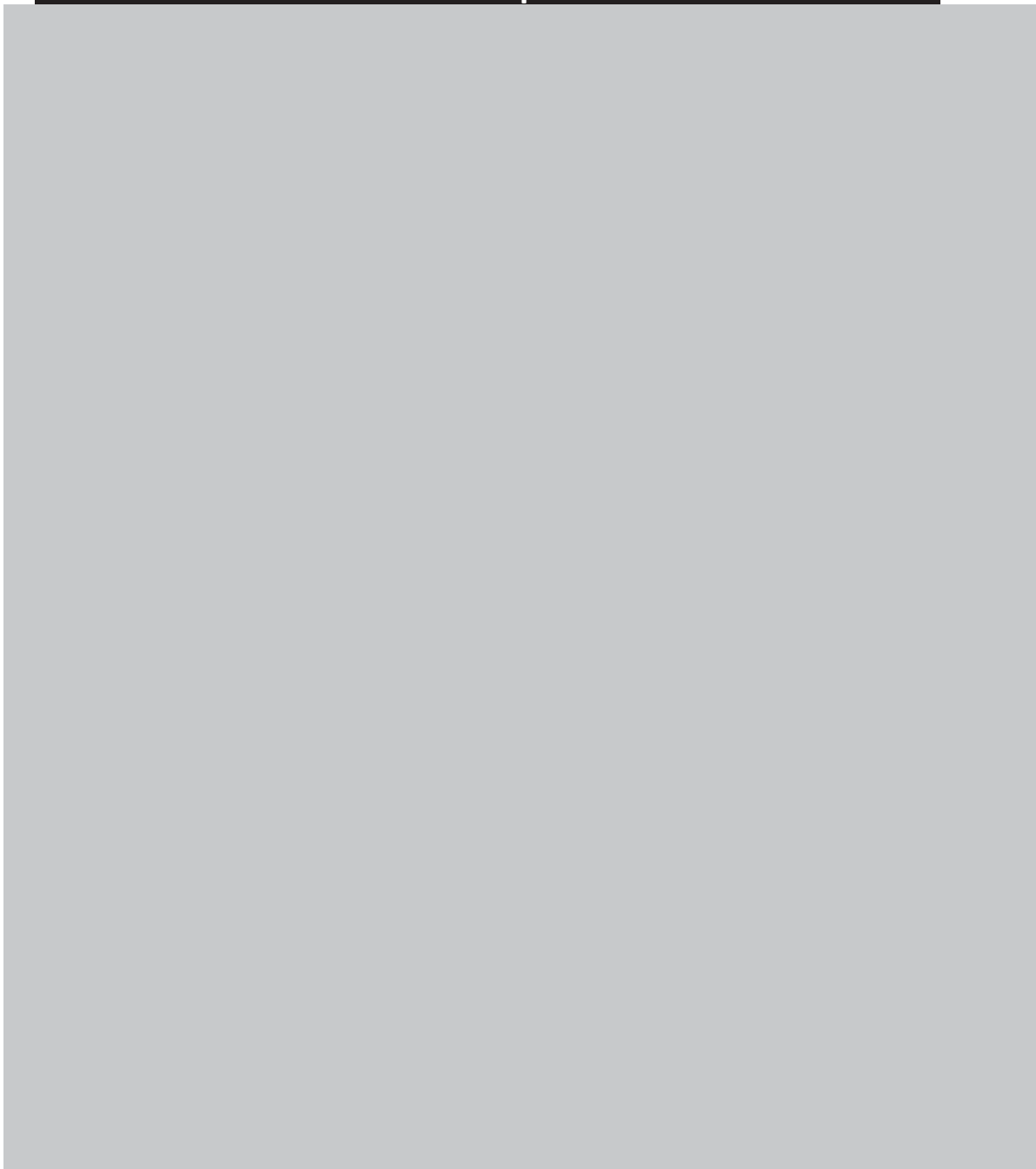
Liste des points de bloc



Page district Ouest

de Point

Emplacement



District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Poste Autoroutier de l' Outaouais	Date: 2020- 04-17	Heure: 19h00
--	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09h30 à 11h30	■	400	350	23	327	
48		09h30 à 11h30	■	90	90	4	86	
8		13h30 à 15h30	■	950	875	34	841	
8a		13h30 à 15h30	■	500	500	0	500	inspecteur de la STO a aidé sur le blocage pour faire passer les autobus de la STO plus rapidement
48		13h30 à 15h30	■	200	200	10	190	
							0	
							0	
							0	
TOTAL			■	2140	2015	71	1944	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		■	16	1	15	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL		■	16	1	15	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
■	1		1	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
6	17	2032	87

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Poste Autoroutier de l' Outaouais	Date: 2020- 04-18	Heure: 19h00
--	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09h30 à 11h30	■	300	250	28	222	
48		09h30 à 11h30	■	200	200	15	185	
8		13h30 à 15h30	■	700	650	37	613	
8a		13h30 à 15h30	■	300	300	0	300	
48		13h30 à 15h30	■	110	110	7	103	
							0	
							0	
							0	
TOTAL			■	1610	1510	87	1423	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		■	33	2	31	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL		■	33	2	31	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
■	6		6	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
6	39	1549	124

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Poste Autoroutier de l' Outaouais	Date: 2020- 04-19	Heure: 19h00
--	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09h30 à 11h30	█	250	230	16	214	Pluie forte
48		09h30 à 11h30	█	80	80	4	76	Pluie forte
8		13h30 à 15h30	█	400	375	24	351	
48		13h30 à 15h30	█	110	110	8	102	
							0	
							0	
							0	
TOTAL			█	840	795	52	743	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		█	15	2	13	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL		█	15	2	13	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
█	10		10	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	25	820	75

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-21 et 22	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		10:30-1130		450	450	13	437	
8		1330-1530		1100	700	19	681	GRC NOUS INFORMAIT POSSIBILITE QUE LE PIVAILLE A SON CHALET À CHELSEAL N'A PAS ÉTÉ VIJÉ
48		0930-1130		110	110	6	104	
48		1330-1530		120	120	2	118	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1780	1380	40	1340	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			12	2	24	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			12	2	10	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	5	0	5	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	17	1397	55

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-24	Heure: 23:00
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30/11:30		500	450	18	432	
8		13:30/16:30		1400	1300	36	1264	
48		09:30/11:30		110	110	2	108	
48		13:30/16:30		160	160	4	156	
8A		13:30/16:30		600	600	0	600	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				2770	2620	60	2560	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			15	1	14	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			15	1	14	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
		0	0	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
6	15	2635	74

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-25	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30/11:30		450	425	44	381	
8		13:30/15:30		550	500	52	448	
48		09:30/11:30		110	110	2	108	
48		13:30/15:30		150	150	17	133	
8A		13:30/15:30		350	325	20	305	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1610	1510	135	1375	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8						
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			0	0	0	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
		1	7	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
6	0	1510	142

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-26	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30/11:30		300	270	18	252	
8		13:30/15:30		650	600	26	574	
48		09:30/11:30		110	110	7	103	
48		13:30/15:30		120	120	6	114	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1180	1100	57	1043	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			10	0	10	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			10	0	10	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
		0	8	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	10	1110	75

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-27 et 28	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		400	450	18	432	
8		1330-1530		900	900	30	870	
48		0930-1130		95	95	5	90	
48		1330-1530		110	110	8	102	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1505	1555	61	1494	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			18	1	24	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			18	1	17	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	1	0	1	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	19	1574	79

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 04-28 et 29	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		600	600	22	578	
8		1330-1530		1100	900	27	873	
48		0930-1130		100	100	10	90	
48		1330-1530		110	115	12	103	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1910	1715	71	1644	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			12	1	11	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			12	1	11	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	1	0	1	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	13	1728	83

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 05-02	Heure: 20h00
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		600	600	33	567	
8		1430-1530		400	400	15	385	
48		0930-1130		200	200	17	183	
							0	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1200	1200	65	1135	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL		0	0	0	0	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	1	0	1	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
4	1	1201	66

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

en pm conduite dangereuse et fuite finissant par 10-06 impliquant une moto et vr de police nécessitant déploiement policier pour la scène ce qui explique 1 hrs blocage dur le p ge en moins en pm sue pom

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 05-03	Heure: 22:30
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30-1130		500	450	14	436	
8		13:30-15:30		1200	1100	38	1062	
48		0930-1130		120	120	10	110	
48		1330-1530		130	130	12	118	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1950	1800	74	1726	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			12	1	24	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			12	1	11	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	0	1	-1	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	12	1812	84

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC: Autoroutier Outaouais	Date: 2020- 05-10	Heure: 06:30
-------------------------------	----------------------	--------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		09:30/11:30		600	180	30	150	
8		13:30/15:30		1200	300	77	223	
48		09:30/11:30		150	150	20	130	
48		13:30/15:30		100	100	15	85	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				2050	730	142	588	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			15	0	0	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			15	0	15	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	40	0	40	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	55	785	197

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC : _____ Date : _____ Heure : _____

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		0930-1130		1100	400	13	387	
8		1330-1530		2000	700	30	670	
							0	
							0	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				3100	1100	43	1057	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8			4	0	4	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			4	0	4	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	2	0	2	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
	6		

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

AUTOROUTIER	Date : 2020-04-12	Heure :
OUTAOUAIS		

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		9h30 à 11h30		300	300	19	281	Les gens hésitent lors de la transmission du document COVID-19 (peur de contamination)
8		13h30 à 15h30		600	600	52	548	
		9h30 à 11h30		80	80	3	77	
		13h30 à 15h30		125	125	4	121	
							0	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1105	1105	78	1027	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
			15	0	15	
				0	0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			15	0	15	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	23	5	18	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
3	38	1143	111

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :

District Ouest, RAPSIT MRC OPS VULCAIN- Points de contrôle et interceptions aléatoires

À transmettre avant 7h00, chaque matin 7 \ 7

MRC :Autoroutier Outaouais	Date :2020- 04-10	Heure : 18h30
-------------------------------	----------------------	------------------

Section 1 : Point de contrôle (deux fois par jour, 2 heures) Une seule opération par ligne								
Point contrôle	Endroit	Heure du point de contrôle	Effectif	Nb de véhicule ayant passé par le point de contrôle	Nb de véhicules interceptés	Nombre de véhicules retournés (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	Indiquer le lieu du point de contrôle	Indiquer les heures du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle	Nb total des véhicules ayant passé au point de contrôle	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8		13:30 à 15:30		500	450	81	369	
8A		13:30 à 15:30		350	350	0	350	
48		13:30 à 15:30		120	120	4		
8		16:15 à 18:15		800	750	100	650	
48		16:15 à 18:15		90	90	2	88	
							0	
							0	
							0	
TOTAL				1860	1760	187	1573	

Section 2 : Interception aléatoire sur les points de contrôle (période entre les opérations planifiées)						
Point contrôle	Endroit	Effectif	Nb de véhicules interceptés de façon aléatoire	Nombre de véhicules retourné (accès refusé)	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Utiliser le numéro du point de contrôle dans la liste des points de contrôles du District	indiquer le lieu du point de contrôle	Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
8A			46	5	41	
					0	
					0	
					0	
					0	
TOTAL			46	5	41	

Section 3 : interception aléatoire durant la relève de nuit.				
Effectif total de 19h00 à 07h00	Nb total de véhicule intercepté entre 19h et 7h00	Nombre total de véhicules retourné (accès refusé) entre 19h et 07h	Nombre de véhicules qui ont eu l'atorisation de passer	Remarques\problèmes rencontrés
Le nombre d'effectifs policiers sur le point de contrôle.	NB de véhicule avec lesquels nous avons discuté.	Nb de véhicule dont l'accès fut refusé	Calcul automatique	Information ne figurant pas dans les autres colonnes
	22	4	18	

Résumé			
Nb total de points de contrôle	Nb total d'interception aléatoire	Nb total de vr intercepté	Nb total de vr refusée
(Section 1, point de contrôle)	(Section 2 et 3, interception aléatoire)	(Total des trois sections)	(Total des trois sections)
5	68	1828	196

1- Identification des événements policiers relatifs à la pandémie du COVID-19 :

2- Autres informations :